



Montreuil, le 3 mai 2009

ATE, PSY, PT, Infirmiers, ASS, CTSS:

La mort programmée des petits corps

La CGT-PJJ insiste depuis 2 ans sur le Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat (RIME) qui ne laisse que les corps de CIE (Conseiller d'Insertion et d'Education) et DIE (directeurs) comme métiers spécifiques au ministère de la Justice.

La CGT-PJJ s'inquiète depuis des mois de l'avenir des petits corps de la DPJJ et du Secrétariat Général sans obtenir de réponses... Pour les Assistants Sociaux et les CTSS, nous attendons la position du Cabinet depuis plus d'un an, malgré des demandes réitérées ! Aujourd'hui, nous avons un avis de décès, signé à la Fonction publique

Le 6 avril dernier, les ministres Woerth et Santini annonçaient le lancement du programme de fusions de corps dans le cadre de l'agenda social 2009, c'est à dire très vite. La CGT s'est procuré la note adressée aux ministres, la présentation « powerpoint » et le communiqué de presse qui est public !

Au nom du « *plus de mobilité* », nous savons ce que cela veut dire avec les fermetures de services, l'enjeu est de « *structurer les corps autour de grandes familles de métiers* » ! Le programme de fusion s'articulera autour de 3 objectifs :

- 1/ Transformer des corps régis par des statuts communs en corps interministériels, sous réserve d'une expertise juridique quant à la marge de manœuvre laissée aux différents ministères !
- 2/ Avant la fin avril, les ministères devaient adresser des propositions de fusions de corps « *chaque fois que les métiers ou familles de métiers semblent le justifier* » !
- 3/ Avant la fin avril, les ministres devaient faire des propositions de « réduction du nombre de « petits » corps » ! Sont concernés des corps constitués de quelques dizaines à quelques centaines d'agents. Pour eux, ce sera la « *mise en extinction* » ou « *l'intégration dans un autre corps relevant, le cas échéant, d'un périmètre ministériel différent, mais relevant d'une même logique métiers* » !

Les rendez-vous, administration par administration sont programmés dès le mois de mai ! En juin, Woerth et Santini présenteront un « *programme consolidé* », c'est à dire que les décisions seront prises dès ce moment... sans concertation, comme d'habitude.

Or, il faudrait qu'on nous explique par exemple sur quel fondement la « *rénovation des grilles de catégorie B constituera l'occasion de réunir en un seul espace statutaire des corps* » recrutés au niveau Bac et au niveau Bac+2, relevant ou non du même périmètre ministériel, et comment cela se traduit concrètement au ministère et à la PJJ ! Dans ce cadre, quel sera corps de référence pour les ASS et les Infirmiers ?

Il faut aussi que l'on nous explique la phrase : « *La transposition des mesures de valorisation sera conditionnée par la réalisation des mesures de fusion au regard des missions et fonctions exercées* » ! Cela veut-il dire qu'un corps « moyen » qui n'aurait pas absorbé suffisamment de « petits » corps sur un périmètre donné ne bénéficierait d'aucune revalorisation ? Pour ne pas nous rassurer, le même objectif est assigné à l'occasion de la refonte des grilles de catégorie A : la question des PT, des Psychos et CTSS se posera alors, comme se pose dès aujourd'hui l'avenir des Infirmiers et des ASS, puisque les ATE (cat.C) sont déjà en extinction !

En chiffres c'est encore plus clair !

La catégorie C a été la première concernée par cette fusion des corps. Ainsi, il n'y a plus de concierge, de conducteur auto ou de cuisinier, il n'y a que des Adjoints Techniques ! Le nombre de corps en catégorie C a été diminué de 80% depuis 2005 ! 254 corps de catégorie C ont été supprimés sur les 305 supprimés sur l'ensemble des catégories.

Au 1^{er} janvier 2010, la Fonction Publique d'Etat, selon Bercy, sera composée de 380 corps dont 223 de catégorie A, 91 en B et 66 en C :

- **90% des effectifs sont concentrés sur 140 corps** – qui peuvent avoir des sous-statuts différents : ainsi les ASS sont 4500 dans la Fonction Publique d'Etat, ce qui ne garantit pas la pérennité des 9 corps différents, idem pour les psychologues PJJ qui sont répertoriés et inclus dans le corps des « directeurs et conseillers d'orientation » (s'ajoutent à la Justice : les AA, les SA, les Surveillants, les Attachés, les Adjointes Techniques, les Magistrats judiciaires, les greffiers)
- **71 corps comptent moins de 150 agents chacun**, ceux-là disparaîtront à court terme - *plus 53 corps dans les établissements publics-* (à la Justice ce sont les directeurs et techniciens pénitentiaires, les infirmiers, les inspecteurs généraux, les CTSS, les CSIP, les psychos sous contrat PJJ, et certains corps du Conseil d'Etat ou de la « légion d'honneur ».
- **126 corps sont entre les deux catégories** et ne sont à l'abri de rien...

Corps interministériels

Au nom de la « fluidité » et des ratios de promotion, l'enjeu est désormais de dépasser le cadre ministériel pour certains métiers notamment pour les fonctions dites « supports » (AA, AT, SA etc...).

Faire des Attachés ou des SA des corps interministériels, qui offriraient de réelles possibilités de mutations et de carrières pourrait être envisagé. Mais, dans la période de casse des Services Publics que nous connaissons, cette logique risque de se transformer en leurre. Nous passerons au mieux de mobilité choisie à mobilité subie, telle que nous la connaissons déjà !

Mais, cette fausse bonne idée permet surtout de laisser croire que tous les métiers seraient interchangeables... Est-il sérieux de laisser entendre qu'il est possible de passer du contrôle sanitaire, au contrôle du travail voire au contrôle social sous prétexte que ces métiers seraient englobés dans un corps de contrôle ? C'est pourtant le chemin suivi...

Il y a aujourd'hui 16 corps différents qui constituent le corps des AA de la Fonction publique, 14 corps de SA ou d'attachés et 17 d'adjoints techniques. La volonté est de tendre vers des corps uniques et interchangeables et donc un nivellement des primes et des conditions d'emploi ! Si cela se fait par le haut... pourquoi pas, mais la CGT reste très vigilante, car ce n'est même pas ce qui se passe entre direction d'un même ministère : les personnels PJJ restent les plus mal lotis de tout le ministère !

Ce que propose la CGT :

- Continuer à collecter l'information et la rendre disponible surtout lorsqu'elle émane de la Fonction publique ou du Budget...
- Interpeller le ministère de la Justice. Une demande de rendez-vous des trois syndicats CGT auprès du cabinet de la ministre est déjà partie pour qu'ils nous disent quels sont les corps concernés et les propositions faites.
- Interpeller les directions respectives à l'occasion des prochaines CAP, pour avoir les informations fines corps par corps et les propositions direction par direction... Il est en effet possible d'avoir des réponses différentes sur les ASS selon les directions : le projet d'avenir des AS du personnel concocté au SG, n'est pas forcément le même que celui envisagé à la DAP ou à la PJJ...

Au vu de la stratégie de l'Etat, il ne peut y avoir de réponse corporatiste ou catégorielle :

Si l'objectif reste effectivement de maintenir l'interdisciplinarité des prises en charges, il faudra savoir comment nous conserverons ces compétences diverses.

La CGT interpellera les personnels des corps concernés pour définir des cadres revendicatifs cohérents ! Si, tel ou tel corps doit disparaître (les infirmiers nous semblent les plus menacés), quel autre corps de référence peuvent-ils intégrer, tout en restant en poste à la PJJ ? Faut-il se référer au statut Hospitalier ? A celui de l'Education Nationale ou celui des Collectivités Territoriales : la CGT peut éclairer le débat, mais c'est aux personnels de décider, y compris par la démocratie directe et des consultations que nous organiserons si nécessaire !

Les questions sont les mêmes pour chaque corps concerné. ET, c'est un enjeu important, parce qu'au regard de la taille des corps PJJ... personne n'est à l'abri !